



Décembre 2023

FO COM \ LA POSTE
CHRONOPOST



DÉFIS, RETARDS FINANCIERS ET REVENDEICATIONS

FO demande à la direction de neutraliser les critères d'intéressement liés à l'Expérience Client et au Taux de santé, prenant ainsi en considération les préoccupations des salariés.

Point d'Étape Pré-Fin d'Année 2023

L'année 2023 a été marquée par une série d'événements financiers et stratégiques. Toutefois, notre Qualité de Service (QS) fait face à des défis dans la satisfaction des attentes, car l'entreprise mise fortement sur les volumes de Vinted pour compenser les pertes d'Amazon et de Cdiscount, au détriment de la qualité de service. Cette stratégie, bien que lucrative du point de vue financier, nous dirige vers des produits à faible valeur, compromettant ainsi notre réputation de produit premium. Il est essentiel de noter que cette orientation axée sur le gain a entraîné une augmentation significative de la maintenance, mettant en péril l'efficacité opérationnelle et la qualité globale de nos services.

DÉFI FINANCIER

RETARD DE 37 MILLIONS D'EUROS SUR L'EBIT 2023

Le retard sur le budget n'a fait que s'accroître tous les mois, démontrant une vision trop ambitieuse de notre direction sur le résultat de l'EBIT. Lors du dernier CSE du mois d'octobre, un retard de 37 millions d'euros est affiché. Ce mauvais pronostic de la part de la direction a entraîné des restrictions de moyens en impactant les équipes sur le terrain.

Le mois de novembre devrait atténuer cette situation, compte tenu des volumes et également ceux attendus en décembre. Ces résultats pourraient nous permettre, d'après la direction, d'atteindre un EBIT compris entre 90 et 95 millions d'euros (budget initial de l'EBIT était de 126 millions d'euros).

REVENDEICATIONS

NEUTRALISATION DES CRITÈRES D'INTÉRESSEMENT ET ARBITRAGE SUR LES RÉSULTATS DE PRIME TRIMESTRIELLE POUR LE T3 ET T4

Lors des CSE, FO a régulièrement sollicité la direction pour neutraliser deux critères affectant l'intéressement : l'indice d'Expérience Client et le taux de santé. FO, ainsi que d'autres syndicats, ont également réclamé un arbitrage équitable des résultats de prime trimestrielle pour les T3 et T4, spécifiquement pour les opérations et les services client. La direction a accepté un arbitrage pour le T3, garantissant un impact d'au moins 80% sur le résultat collectif.

Elle s'est engagée à examiner les résultats du T4. Nous restons vigilants pour assurer des décisions équitables et transparentes.

FO REVENDIQUE ACTIVEMENT LORS DES NÉGOCIATIONS

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Les principales revendications portent :

- Amélioration des conditions de travail des femmes en entreprise (télétravail pendant la grossesse, aménagement d'horaires).
- La réduction des écarts de salaire.
- Révision de la classification en lien avec la rémunération.
- Pour la rentrée scolaire, augmenter la durée de 2 heures pour les personnes n'ayant pas d'horaires de travail en journée et considérer la durée comme du temps de travail.

Soulignant que les écarts ne se limitent pas uniquement au niveau de la rémunération de base, FO cherche à influencer positivement les politiques de l'entreprise pour promouvoir une égalité professionnelle plus complète.

GEPP

Les principales revendications portent :

- Une véritable politique de reconnaissance par la valorisation des métiers, notamment par l'obtention d'une classification supérieure après un certain nombre d'années d'expérience.
- Pour la population des seniors: rétablissement du temps partiel bonifié ainsi que l'acquisition de journées de télétravail supplémentaires.
- La prise en charge par le biais d'une prime en cas de perte de salaire lors de changements de situation (horaires, etc.).
- Élargissement du télétravail aux agences, à condition que la technicité du métier le permette. Notamment aux métiers tels que les assistant(e)s, les managers support, les REX, et les RPM.
- Augmentation de jours dans le CET par un abondement de 30% en fin de carrière pour préparer son départ à la retraite.



InFO

- Une grille d'évaluation a été déployée pour évaluer les compétences des RDI d'ici janvier. Des entretiens individuels auront lieu en décembre avec les responsables, et les résultats seront utilisés pour les avenants de la paie de janvier 2024.
- À partir du 1^{er} décembre 2023, les primes repas augmentent suite à la revalorisation des taux d'indemnités par les organisations patronales et syndicales via un avenant du 11 octobre 2023, en conformité avec la convention collective nationale des transports.

	Au 01/12/22	Au 01/12/23
Indemnité prise de service matinal	8,24 €	8,65 €
Indemnité de repas de jour	4,20 €	4,32 €
Indemnité casse croute nuit	4,20 €	4,32 €
Indemnité de repas nuit	9,11 €	9,57 €
Indemnité de déplacement hors site	15,20 €	15,96 €

- Le CSE distribuera les chèques cadeaux de 150 € aux salariés ayant au moins 6 mois d'ancienneté avant le 15 décembre 2023.
- N'oubliez pas de faire votre demande de chèques vacances avant le 20 décembre 2023, date limite.

Nous attendons les propositions de la direction lors des prochaines réunions afin de poursuivre les négociations.

FO tient à exprimer son soutien et souhaite à chacun(e) beaucoup de courage à l'ensemble du personnel pour cette Peak Period déjà bien entamée.



www.focom-laposte.fr

**MOBILISÉS
AVEC VOUS !**

POUR NOUS SUIVRE

